

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme cantonal Alzheimer: des Centres Mémoire à disposition du public dans les régions

Le programme cantonal « maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées » s'articule autour de quatre axes prioritaires. Il prévoit notamment la création de quatre Centres de la Mémoire. Trois d'entre eux se sont récemment ouverts à Clarens, Aubonne et Yverdon-les-Bains. Le quatrième sera le Centre Leenaards de la Mémoire - CHUV qui ouvrira au sein de la Cité hospitalière du Bugnon à Lausanne en janvier 2013.

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent de nombreuses personnes dans le canton de Vaud (9100 personnes atteintes de pathologies démentielle, 2200 nouveaux cas par an, selon les estimations de l'Association Alzheimer 2010). Ce chiffre va en croissant, compte tenu du vieillissement de la population. Ces maladies ont de lourdes conséquences pour les personnes touchées et pour leur entourage. Les identifier le plus tôt possible permet d'améliorer l'état des personnes affectées et de soulager leurs proches.

Le Département de la santé et de l'action sociale, en collaboration avec les Réseaux de soins et la Fondation Leenaards ont décidé d'ouvrir quatre centres spécialisés ambulatoires répartis dans le canton. Trois d'entre eux se sont récemment ouverts à Clarens, Aubonne et Yverdon-les-Bains, tandis qu'un quatrième, le Centre Leenaards de la Mémoire - CHUV, avec une mission universitaire en sus, ouvrira en janvier 2013. Dans chacun d'entre eux, une équipe interdisciplinaire composée de médecins et de psychologues propose des consultations individualisées, à la demande des médecins de famille, à l'attention des personnes présentant des difficultés de mémoire. Il est ainsi possible de poser un diagnostic, puis de conseiller, proposer des traitements et une prise en charge aux personnes atteintes. Les Centres Mémoire offrent également un soutien à l'entourage des malades avec une consultation psychologique pour proches aidants, grâce à la collaboration avec le Service universitaire de psychiatrie de l'âge avancé.

Outre le renforcement de la dimension clinique, le programme cantonal Alzheimer comprend d'autres axes de développement, dans le domaine de la formation des professionnels de la santé et de la recherche. Par ailleurs, en lien avec les travaux

menés par la Commission consultative pour le soutien aux proches aidants, le développement des prestations en leur faveur est également soutenu par le canton.

Diverses manifestations seront également organisées, afin de sensibiliser et informer la population et les professionnels à la problématique des pathologies démentielles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 septembre 2012

DSAS, Patrick Beetschen, chef de la division programme santé publique et prévention, Service de la santé publique, 021 316 42 93 ou 079 622 19 25

[Centres-Memoire-dépliant.2012](#)